



REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi des Plumes Simianaises

Les 8 ET 9 FEVRIER 2025

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Le Juge arbitre principal sera Gilles DOSSETTO
2. Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de badminton N° d'autorisation : En cours
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD classés dans les séries N3, R4, R5, R6, D8, D9, P10, P11, P12 et NC
4. Chaque joueur sera inscrit dans la série correspondant à son classement le jour du tirage au sort, soit le 21 janvier 2025
5. Les séniors, vétérans, juniors, cadets pourront jouer sur le tournoi. Le samedi aura lieu les doubles hommes et doubles dames et le dimanche auront lieu les mixtes Les tableaux se joueront par séries avec un maximum de 8 séries par tableau.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (règle du x16). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.

- Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus)

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

6. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le jour du tirage au sort soit le 21 janvier 2025
8. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et les juges-arbitres au CPPH du 23 janvier 2025. Tous les tableaux de double et de mixte seront en poules et si le nombre d'inscrits le permet il y aura 2 sortants par poule dans tous les tableaux.

10. La limite du nombre d'inscrits sera de 190 joueurs, les joueurs seront ensuite reversés sur liste d'attente, l'organisation se réserve le droit de mettre sur liste d'attente les joueurs d'une série si le nombre d'inscrit est trop important dans celle-ci, même si le nombre total d'inscriptions n'est pas atteint. Les inscriptions seront comptabilisées avec, par ordre de priorité :

- * Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- * Paiement effectif des droits d'engagement
- * Joueurs inscrits dans leur série de classement Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

11. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance jusqu'à 1h avant l'horaire prévu. Les matchs seront en mode calculés pour le bon déroulement de la compétition.

12. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux avant le début et, si besoin est, de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)

14. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par les arbitres ou Juge arbitre de la salle.

15. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur ou équipe. Le coaching sera autorisé entre les échanges.

16. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

17. Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

18. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle: Victor Queen.

19. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) et les filins sera compté comme faute, sauf au service, qui pourra être réengagé 1 fois.

20. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

21. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de "3 minutes" pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

22. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

23. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
24. Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).
25. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce "jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
26. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
27. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
29. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le : 21 janvier 2025
- Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les convocations seront envoyées à tous les clubs et participants à la compétition le 27 janvier 2025 pour une première version et la définitive aura lieu le lundi 3 février 2025.
30. Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.
31. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 21 janvier 2025 avant la compétition devra prévenir le club organisateur et envoyer un justificatif au plus tard 5 jours avant le début de la compétition à Ligue PACA de Badminton par mail : competition@sudbad.fr
32. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
33. Le prix de l'inscription est de 21€ pour 1 tableau, de 23€ pour 2 tableaux
34. Les joueurs seront placés sur liste d'attente tant que le paiement, accompagné de la fiche D'inscription, ne seront pas arrivés à l'organisateur.
35. Selon la situation sanitaire le jour du tournoi les organisateurs se réservent le droit de limiter l'accès à la compétition ou d'imposer des règles d'hygiène supplémentaires.
36. Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier.

37. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette troisième édition du tournoi des plumes simianaise en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du juge Arbitre.

JA : Gilles DOSSETTO